



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°RM-DEC-1000-0065 du 20 janvier 2026 portant ouverture des inscriptions aux épreuves de la session 2026 du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA).

La rectrice de l'académie de Mayotte, administratrice de l'Etat,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de l'Education, notamment ses articles D.338-43 à D.338-47 ;

Vu le décret n°2015-193 du 19 février 2015 relatifs aux formations d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales ;

Vu l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux règles générales d'organisations et nature des épreuves pour la délivrance du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique ;

Vu l'arrêté du 19 février 2015 relatif au programme du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) ;

Vu la note de service du 10 novembre 2025 relative au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique pour la **session 2026** ;

Vu le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Mme Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, en qualité de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte.

ARRETE :

Article 1^{er}

Une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme de Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) est organisée dans l'académie de Mayotte au titre de **l'année 2026**.

Article 2

Le registre des inscriptions aux épreuves de la **session 2026** du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) sera ouvert :

- **Du mercredi 28 janvier au mercredi 11 mars 2026**

Article 3

Les épreuves sont fixées au **mercredi 20 mai 2026 à 15h00 heure locale**.

Article 4

Le secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

